RAPPORT N° 2018/O2/331

ASSEMBLEE DE CORSE

2 EME SESSION ORDINAIRE DE 2018

REUNION DES 25 ET 26 OCTOBRE 2018

RAPPORT DE MONSIEUR LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

APPEL A PROJETS "TROPHEES DU DEVELOPPEMENT DURABLE 2018/2019"

COMMISSION(S) COMPETENTE(S): Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale

et de la Santé

Commission des Finances et de la Fiscalité



RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Organisés depuis 8 ans par l'ex-département de la Haute-Corse, en partenariat avec l'Education Nationale, les trophées du développement durable ont pour but de sensibiliser les élèves de maternelle, du primaire et les collégiens aux préoccupations en lien avec ce thème, c'est-à-dire un développement durable « qui répond au besoin du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ».

L'an passé, ce sont près de 97 classes encadrées par leurs enseignants, soit 2 222 élèves au total, de maternelle, de primaire et de collège *(cf. annexe 1 - Cérémonies de remise des trophées 2017-2018)* qui ont participé à ce concours, en proposant des œuvres en relation avec le développement durable, à savoir :

- pour les classes de maternelle, il s'agissait de produire une œuvre « Land'art ». Issu d'une tendance de l'art contemporain, le « Land'art » consiste à produire une œuvre en utilisant le cadre et les matériaux de la nature (bois, terre, pierres, sable, eau, rocher, etc.).
- pour les classes de primaire, il s'agissait d'une production en lien avec le thème « Raconte-moi un métier » en rapport avec la protection de l'environnement et le Développement durable ».
- pour les classes de collège, il était proposé aux élèves de devenir de véritables ambassadeurs du « Développement durable » en élaborant un projet décrivant une ou des actions menées en faveur du développement durable, dans le cadre de leur établissement ou en dehors.

L'objet du présent rapport consiste à pérenniser cette dynamique territoriale et d'autoriser le lancement des trophées du développement durable pour l'année scolaire 2018-2019.

Contexte:

Au cœur du programme de l'ONU adopté en septembre 2015, figurent 17 objectifs de développement durable (ODD). L'éducation, au sens large du terme, fait partie de ces objectifs universels.

L'éducation au développement durable (EDD) a pour finalité de faire évoluer les mentalités ainsi que les comportements vis-à-vis de l'environnement. A travers une approche pédagogique, elle a alors pour but de donner des éléments de réflexion aux élèves autour des questions environnementales, économiques et socioculturelles.

En Corse, l'insularité rend encore plus fondamentaux les sujets liés au

développement durable et oblige à trouver des solutions originales utilisant des ressources propres de l'île.

Le dispositif des « trophées scolaires du développement durable », initié il y a 8 ans, s'inscrit pleinement dans cette dynamique d'action en permettant aux élèves accompagnés par leurs professeurs de porter des projets en lien avec ce thème.

Les « Trophées du développement durable – 2018-2019 » :

Cette année, l'appel à projets concernera les élèves des écoles maternelles, écoles élémentaires, et collèges publics ou privés (cf. : Annexe 2).

Les candidats seront invités à produire un diaporama qui illustre la démarche et la réalisation du projet en adéquation avec un ou plusieurs ODD.

Ces productions seront examinées par un jury qui se réunira durant la première quinzaine du mois de mai.

L'appel à projets sera ouvert à partir du lundi 12 novembre 2018. Les candidatures devront être transmises par courrier électronique ou par voie postale au service instructeur de la Collectivité de Corse, au plus tard le 14 décembre 2018 à minuit.

Entre le 17 et le 28 décembre 2018, la Collectivité de Corse réunira un comité territorial de sélection qui sera constitué des personnalités suivantes :

- Le Président du Conseil Exécutif de Corse ou son représentant, Président du jury,
- Le Président de l'Assemblée de Corse ou son représentant,
- Un Conseiller à l'Assemblée de Corse.
- Le Directeur Général des Services de la Collectivité de Corse ou son représentant,
- Le Directeur Académique des services de l'Éducation nationale ou son représentant,
- Le vice-président en charge de l'éducation à l'environnement à l'OEC ou son représentant,
- Le Président du CPIE Centre Corse ou son représentant,
- Un animateur en charge d'un atelier au présent concours (tiré au sort).

Ce comité aura pour mission de sélectionner 72 projets sur l'ensemble des candidatures reçues, à savoir 36 dans le Cismonte et 36 dans le Pumonte, équitablement répartis sur les quatre cycles, à savoir :

- 1er cycle: PS/MS/GS;
 2ème cycle: CP, CE1, CE2;
 3ème cycle: CM1, CM2 et 6ème;
- 4^{ème} cycle : 5ème, 4ème et 3ème.

Les 72 projets sélectionnés recevront une notification de la Collectivité de Corse à la suite du vote du Budget primitif 2019 de la Collectivité de Corse. Ils devront s'engager à remettre, au plus tard le 30 avril 2019, leur production illustrant leur projet pour examen par le jury du concours.

12 lauréats seront par ailleurs retenus par le jury (3 par cycle), et ces derniers s'engageront à venir présenter leur projet, en langue corse et/ou française, lors de la cérémonie de récompense organisée par la Collectivité de Corse. Celle-ci pourrait se tenir durant la semaine européenne du développement durable 2019.

Pour leur réalisation, les 72 projets retenus bénéficieront chacun d'une aide financière de la Collectivité de Corse s'élevant à 1 200 €. La participation financière de la Collectivité de Corse sera versée à la commune pour chaque école et pour les collèges, directement à l'établissement public local d'enseignement (EPLE).

Cette aide financière permettra de prendre en charge les dépenses indispensables à l'accomplissement du projet (petits matériels, transports, achat d'ouvrages, imprimerie, fabrications diverses, billetterie...).

Un arrêté attributif de subvention sera communiqué suite au vote du Budget primitif 2019 de la Collectivité de Corse.

Le paiement interviendra dès le projet achevé, à la réception de la fiche bilan, de l'ensemble des pièces justificatives (factures acquittées...) et des coordonnées bancaires (RIB), qui devront être transmises avant le 30 juillet 2019.

Concernant les 12 lauréats retenus, il convient de préciser qu'ils se verront attribuer un montant supplémentaire de 500 € afin de prendre en charge les frais de transport pour se rendre à la cérémonie de remise des récompenses.

Il est ainsi proposé à l'Assemblée de Corse,

- **1-** D'approuver le présent rapport « Appel à projets Trophées scolaires du développement durable 2018-2019 I trufei scularii di u sviluppu à longu andà 2018-2019 »,
- **2-** D'autoriser le Président du Conseil Exécutif de Corse à lancer « l'Appel à projets Trophées scolaires du développement durable 2018-2019 I trufei scularii di u sviluppu à longu andà 2018-2019 »,
- 3- D'approuver la composition du jury comme suit :
 - Le Président du Conseil Exécutif de Corse ou son représentant, Président du jury,
 - Le Président de l'Assemblée de Corse ou son représentant,
 - Un Conseiller à l'Assemblée de Corse.
 - Le Directeur Général des Services de la Collectivité de Corse ou son représentant.
 - Le Directeur Académique des services de l'Éducation nationale ou son représentant,
 - Le vice-président en charge de l'éducation à l'environnement à l'OEC ou son représentant,
 - Le Président du CPIE Centre Corse ou son représentant,
 - Un animateur en charge d'un atelier au présent concours (tiré au sort).
- 3- D'autoriser le Président du Conseil Exécutif à signer les différentes pièces

réglementaires (convention d'engagement, convention attributive de subvention, convention d'application, avenant...) relatives à la mise en œuvre de « l'Appel à projets - Trophées scolaires du développement durable 2018-2019 - I trufei scularii di u sviluppu à longu andà 2018-2019 ».

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.